



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



17152-F



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

PREMIÈRE CONSULTATION SUR L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

Gdańsk (Pologne), 1^{er}-5 juin 1987

RAPPORT

Distr.
LIMITÉE

ID/350
(ID/WG.467/5)
16 juillet 1987

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

PREFACE

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui s'est tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé au paragraphe 66 de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 1/, que l'ONUDI étende ses activités à la mise en place d'un Système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement, en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue. A sa septième session extraordinaire, en septembre 1975, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait sienne cette recommandation et a prié l'ONUDI de la mettre en oeuvre sous la conduite du Conseil du développement industriel.

A sa quatorzième session, en mai 1980, le Conseil du développement industriel a décidé de donner au Système de consultations un caractère permanent 2/. A sa seizième session, en mai 1982, le Conseil a adopté le règlement intérieur 3/ qui régit le fonctionnement du Système de consultations, avec ses principes, ses objectifs et ses caractéristiques (ID/B/258, annexe). Ce règlement prévoit notamment que :

Le Système de consultations est un instrument grâce auquel l'ONUDI sert d'enceinte aux pays développés et aux pays en développement pour leurs contacts et leurs consultations intéressant l'industrialisation des pays en développement;

Le Système de consultations permet également de procéder, pendant ou après les consultations, à des négociations entre les parties intéressées, sur la demande de ces dernières;

Les participants de chaque pays membre comprennent des représentants des pouvoirs publics, de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque gouvernement;

1/ Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.3/31), chap. IV.

2/ Rapport du Conseil du développement industriel sur sa quatorzième session (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 16 (A/35/16)), vol. II, chap. XI, par. 153.

3/ Rapport du Conseil du développement industriel sur sa seizième session (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 16 (A/37/16)), chap. IV, par. 46.

Chaque consultation établit un rapport qui reproduit les conclusions et recommandations approuvées par consensus ainsi que les principales opinions exprimées pendant les débats.

Les 29 consultations tenues depuis 1977 ont porté sur les secteurs et sujets suivants : biens d'équipement, machines agricoles, sidérurgie, engrais, pétrochimie, industrie pharmaceutique, cuir et articles en cuir, huiles et graisses végétales, industrie alimentaire, financement industriel, formation de la main-d'oeuvre industrielle, bois et produits du bois et matériaux de construction.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PREFACE		i
INTRODUCTION	1 - 8	1
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES	9 - 35	3
<u>Chapitre</u>		
I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	36 - 51	7
II. RAPPORT DE LA PLENIERE	52 - 60	11
III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUESTION N°1 : AMELIORATION ET MODERNISATION DES BATEAUX ET ENGINS DE PECHE EN VUE D'ACCROITRE LA PRODUCTIVITE ET L'EFFICACITE	61 - 82	12
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUESTION N°2 : AMELIORATION DE LA CHAINE DE PRODUCTION DE POISSON ET AUGMENTATION DE LA VALEUR AJOUTEE	83 - 109	15
<u>Annexes</u>		
I. LISTE DES PARTICIPANTS		20
II. LISTE DES DOCUMENTS		29

INTRODUCTION

1. La première Consultation sur l'industrie de la pêche s'est déroulée à Gdansk (Pologne), du 1er au 5 juin 1987. Elle a rassemblé 119 participants qui représentaient 38 pays et 8 organisations (voir annexe I). Organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), elle s'est tenue à l'invitation du Gouvernement polonais, avec l'appui logistique de l'Union centrale des coopératives de production ouvrière.
2. A sa dix-neuvième session, en mai 1985, le Conseil du développement industriel a décidé d'inscrire la première Consultation sur l'industrie de la pêche au calendrier des consultations prévues pour la période biennale 1986-1987. Avant que le Conseil du développement industriel ne prenne sa décision, un groupe spécial d'experts s'était réuni à Vienne, en février 1984, pour circonscrire les secteurs prioritaires dans lesquels la coopération internationale en matière d'industrie de la pêche était à la fois possible et souhaitable. Au nombre des secteurs retenus figuraient la construction navale, les techniques de capture et la fabrication d'engins de pêche, la transformation du poisson et sa conservation, le stockage, le conditionnement et le transport, la commercialisation, la recherche scientifique et la formation.
3. Une réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue à Lima (Pérou), du 27 au 30 mai 1986. Cette réunion, dont le Gouvernement péruvien a été l'hôte, avait été organisée en étroite collaboration avec le Sistema Económico Latinoamericano (SELA) et l'Organización Latinoamericana de Desarrollo Pesquero (OLDEPESCA). Une réunion régionale pour l'Afrique s'est tenue à Dakar (Sénégal), du 16 au 19 septembre 1986. Cette deuxième réunion, dont le Gouvernement sénégalais a été l'hôte, avait été organisée en étroite collaboration avec le Gouvernement français.
4. Ces réunions préparatoires régionales avaient pour but :
 - a) D'examiner la situation actuelle de l'industrie de la pêche dans les régions et les possibilités d'expansion de cette industrie dans le cadre de la zone économique exclusive, constituée en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ^{1/};
 - b) De circonscrire les obstacles, communs ou particuliers, qui entravaient le développement de l'industrie dans les pays en développement des régions;
 - c) D'examiner et de proposer les formes de coopération et d'action internationales à mettre en oeuvre pour surmonter ces obstacles;
 - d) De choisir des thèmes concrets devant être étudiés plus à fond en vue de leur examen lors de la Réunion préparatoire mondiale et qui pourraient figurer parmi les thèmes à soumettre à la première Consultation sur l'industrie de la pêche.

1/ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.

5. Une réunion préparatoire mondiale s'est tenue à Mexico (Mexique), du 26 au 29 janvier 1987. Cette réunion, dont le Gouvernement mexicain a été l'hôte, avait pour objet de donner des avis à l'ONUDI et à la FAO quant au choix des questions qui pourraient être traitées lors de la Consultation.

6. Des enquêtes régionales sur la situation de l'industrie de la pêche en Afrique, en Amérique latine et en Asie avaient été effectuées par le Secrétariat de l'ONUDI, en collaboration avec la FAO, à l'intention des réunions.

7. Conscients de la complexité et de l'extrême diversité de l'industrie de la pêche, les experts participant à la Réunion préparatoire mondiale ont retenu deux questions principales liées à l'industrialisation du secteur de la pêche, qui devraient être examinées lors de la première Consultation sur l'industrie de la pêche :

Question N° 1 : Amélioration et modernisation de bateaux et engins de pêche en vue d'accroître la productivité et l'efficacité :

- a) Bateaux de petite pêche;
- b) Navires de pêche industrielle;
- c) Matériel et engins de pêche;
- d) Installations et techniques de manutention à bord;
- e) Moteurs pour bateaux de petite pêche;
- f) Installations et services d'entretien et de réparation des bâtiments;
- g) Formation, y compris en électronique.

Question N° 2 : Amélioration de la chaîne de production de poisson et augmentation de la valeur ajoutée :

- a) Connaissance et choix de techniques de transformation appropriées :
 - i) Transformation artisanale;
 - ii) Transformation industrielle;
- b) Amélioration et diffusion des techniques de manutention et de conservation, notamment chaînes du froid à bas prix;
- c) Formation de techniciens en traitement et réfrigération du poisson;
- d) Mise au point et conditionnement des produits, inspection et contrôle de la qualité du poisson aux fins de l'assurance de qualité;
- e) Développement des marchés et amélioration des circuits et mécanismes de distribution tant intérieurs qu'extérieurs.

8. Comme suite aux recommandations de la Réunion préparatoire mondiale, l'ONUUDI et la FAO ont établi une documentation de base aux fins de l'examen des questions proposées (voir annexe II).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES

Question N° 1 : Amélioration et modernisation des bateaux et engins de pêche en vue d'accroître la productivité et l'efficacité

Conclusions

9. On s'accorde à reconnaître qu'il importe d'améliorer les pêches artisanales, semi-industrielles et commerciales et qu'il faut attirer des investissements dans chacun de ces sous-secteurs conformément aux plans de développement nationaux. Il convient aussi de veiller à ce que ces plans de développement traduisent les besoins effectifs des pays en ce qui concerne la gestion, la planification, les bateaux et engins de pêche, les infrastructures, etc.

10. Une attention accrue devrait être accordée à la question de l'octroi de crédits au secteur de la pêche, en particulier aux pêcheurs artisanaux.

11. En raison de la rareté du bois dur, qui sert à la construction des bateaux de pêche, il est nécessaire, dans nombre de pays, d'utiliser des matériaux de construction de remplacement, en s'appuyant sur l'expérience acquise et sur les résultats des études effectuées dans ce domaine.

12. Il convient de resserrer la coopération internationale, notamment aux niveaux régional et interrégional, dans des domaines comme la construction navale, la fabrication d'engins et de matériel de pêche et l'utilisation des installations de réparation navale.

Recommandations

13. Une approche intégrée du développement industriel et du développement des pêches, tant artisanales qu'industrielles, devrait être adoptée, où l'on tiendrait compte notamment des problèmes socio-économiques, de la nécessité d'organiser efficacement le secteur, et des données disponibles sur les stocks de poisson.

14. Des études devraient être entreprises afin que le matériel et les techniques introduits dans tel pays ou telle région soient bien adaptés aux besoins locaux définis dans les projets d'investissement.

15. Les organismes nationaux et internationaux devraient promouvoir l'investissement et favoriser l'octroi de crédits, à des conditions appropriées, aux pêches artisanales et industrielles, ainsi qu'aux industries auxiliaires, eu égard tout particulièrement aux pays en développement.

16. Dans les programmes de transfert de technologie, la formation devrait être adaptée aux besoins effectifs des pays bénéficiaires.

17. Une coopération internationale plus étroite devrait être encouragée dans un cadre régional et interrégional. Cette coopération devrait recourir à des formules appropriées prenant en compte davantage la globalité des conditions

du développement et les besoins locaux. A cette fin, il est fait appel aux industries, aux organismes nationaux et régionaux et aux entreprises des secteurs public et privé.

18. Des études devraient être poursuivies sur les possibilités d'utiliser d'autres matériaux que les bois durs, lorsque ceux-ci sont rares, pour la construction de bateaux.

19. Une large participation de pays développés et en développement au Programme PNUD/FAO concernant l'utilisation coopérative de navires pour la recherche, le développement et la formation halieutiques, devrait être encouragée.

Question N° 2 : Amélioration de la chaîne de production de poisson et augmentation de la valeur ajoutée

Conclusions

20. Les organismes publics et privés s'occupant de l'industrie de la pêche ne disposent pas toujours des moyens et capacités pour s'attaquer aux problèmes qui se posent au secteur dans de nombreux pays en développement.

21. Les problèmes posés par la transformation artisanale et la transformation industrielle sont de nature différente en ce qui concerne les améliorations possibles en matière d'équipement, de technologie et de formation de la main-d'oeuvre. La production industrielle est principalement destinée aux marchés internationaux alors que les opérations de traitement à petite échelle ou artisanales sont surtout orientées vers le marché local.

22. Les problèmes relatifs à la manutention et la conservation, qui se posent de la capture à la consommation, sont parmi les principaux obstacles qui entravent l'augmentation de la valeur ajoutée. L'absence de chaînes du froid adaptées entraîne des pertes importantes de poisson après la capture et nuit à la qualité de la matière première disponible pour les diverses formes de consommation.

23. Former la main-d'oeuvre requise continue à être une nécessité pour les pays en développement qui veulent assurer le développement futur de leur industrie de la pêche. Cette formation doit être dispensée à tous les niveaux et à différentes fins, même si la formation de techniciens et de cadres intermédiaires doit retenir une attention particulière.

24. En ce qui concerne le développement de la production, les possibilités les plus intéressantes résident dans une meilleure utilisation des petites espèces pélagiques, dans l'exploitation des prises accessoires et dans quelques espèces non conventionnelles. La production destinée à l'alimentation humaine directe devrait avoir la priorité sur celle d'aliments du bétail. L'absence d'emballages adéquats tend à limiter l'accès au marché intérieur et aux marchés étrangers. Il est nécessaire de mettre en oeuvre des programmes de contrôle de la qualité et des systèmes de transport effectifs, notamment pour les produits d'exportation.

25. Pour écouler des produits transformés en provenance des pays en développement sur les marchés étrangers, il est nécessaire de diversifier les circuits de distribution.

26. Il faut améliorer les moyens de distribution et de transport pour élargir les débouchés locaux de produits halieutiques périssables.

27. Les mécanismes de financement dont disposent les institutions bilatérales et multilatérales pour promouvoir l'industrie de la pêche laissent à désirer et le système bancaire est lui aussi mal adapté aux besoins de ce secteur, notamment pour ce qui est du développement de la petite pêche.

Recommandations

28. Il est indispensable de renforcer les organismes publics s'occupant de l'industrie de la pêche dans les pays en développement et de mettre en place l'infrastructure institutionnelle requise.

29. L'ONUUDI, la FAO et les autres organismes internationaux intéressés devraient redoubler d'efforts coordonnés pour perfectionner les techniques de transformation à tous les niveaux, diffuser des informations et dispenser des conseils sur l'équipement à utiliser. Des efforts devraient également être faits pour améliorer le transfert de techniques adaptées aux conditions propres aux pays en développement.

30. L'ONUUDI, la FAO et les autres organismes internationaux intéressés devraient redoubler d'efforts pour remédier à la pénurie de glace dans les pays en développement en appuyant la mise en place d'installations pour la production de glace, l'utilisation de récipients isothermes et la construction d'entrepôts frigorifiques. Ils devraient aussi encourager la recherche sur les techniques nouvelles, telles que celle des fabriques de glace fonctionnant à l'énergie solaire.

31. Dans le domaine de la formation :

a) La FAO et l'ONUUDI sont priées :

- i) De poursuivre et d'intensifier leur action dans le domaine de la formation;
- ii) De continuer la mise au point de matériels de formation et d'auxiliaires visuels et d'étudier la possibilité d'utiliser des techniques d'enseignement nouvelles et plus efficaces;
- iii) De diffuser des informations sur les activités de formation présentant de l'intérêt pour les pays en développement;
- iv) D'intensifier leurs efforts visant à appuyer les travaux de recherche-développement ainsi que les services de vulgarisation fournis au secteur de la transformation du poisson dans les pays en développement;

b) Les organismes de financement et les pays assurant la formation sont priés :

- i) De continuer à apporter un soutien aux programmes de formation fondés sur les besoins des pays bénéficiaires, y compris la formation des formateurs;

- ii) De promouvoir les activités de formation dans les pays en développement mêmes;
 - iii) De favoriser autant que possible la formation sur le tas.
- c) Les gouvernements sont priés :
- i) D'adapter la formation aux besoins réels du développement des pêches;
 - ii) De tenir compte non seulement des besoins en formation des secteurs industriel et artisanal, mais aussi des besoins des institutions publiques;
 - iii) De promouvoir les activités de formation dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement.
32. S'agissant du développement de la production :
- a) Les organisations internationales devraient s'efforcer d'aider les pays en développement à tirer un meilleur parti des espèces sous-exploitées servant à l'alimentation humaine directe, en étudiant la possibilité de mettre au point de nouveaux produits et de nouvelles techniques de production ou applications, notamment des techniques de traitement des résidus;
 - b) Des efforts devraient être faits pour concevoir de nouveaux emballages afin de réduire le coût des produits actuellement mis en conserve;
 - c) De nouveaux types d'emballages économiques devraient être mis au point pour les produits séchés, fumés, etc., afin de réduire les pertes;
 - d) Les organisations internationales devraient jouer un rôle essentiel dans le contrôle de la qualité, en fournissant des conseils sur la mise en oeuvre de systèmes de contrôle satisfaisants, ainsi que sur la formation du personnel technique nécessaire;
 - e) Des systèmes appropriés d'assurance de qualité devraient être appliqués pour faciliter la pénétration des produits halieutiques sur les marchés internationaux;
 - f) Une coopération régionale et interrégionale dans le domaine de l'inspection et du contrôle de la qualité du poisson, notamment en ce qui concerne les programmes de formation d'inspecteurs des produits de la pêche, devrait être encouragée.
33. Afin d'accéder aux marchés étrangers, les pays en développement devraient étudier les possibilités de diversifier les circuits de distribution. L'ONUDI, la FAO et d'autres organisations internationales devraient conseiller les pays en développement sur ces possibilités de diversification.
34. Avec le concours d'organisations internationales telles que l'ONUDI et la FAO, il conviendrait d'évaluer les possibilités techniques d'améliorer le transport des produits de la pêche, du lieu de débarquement jusqu'au consommateur.

35. Il faudrait accroître les moyens financiers et promouvoir la mise en place de nouveaux systèmes d'organisation du crédit se prêtant au financement du secteur de la pêche, et notamment des opérations de petite pêche, eu égard à la situation particulière de chaque pays.

I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Ouverture de la Consultation

Déclaration faite au nom du Directeur général de l'ONUUDI

36. Dans une déclaration faite au nom du Directeur général de l'ONUUDI, le Directeur général adjoint à la promotion industrielle, aux consultations et à la technologie a souligné l'importance de l'industrie de la pêche en faisant observer qu'elle assurait une proportion considérable du PIB de nombreux pays en développement, stimulait la croissance de plusieurs secteurs auxiliaires, créait des emplois et constituait une source importante de protéines animales. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, a-t-il relevé, a beaucoup fait pour attirer l'intérêt de nombreux pays en développement sur l'exploitation de ressources halieutiques précieuses. En ce qui concerne l'industrialisation, il a noté que l'ONUUDI, en collaboration avec la FAO, étudiait l'industrie de la pêche aux fins de cerner les obstacles qui en entravaient le développement et examinait différents moyens de surmonter ces obstacles grâce à une coopération internationale accrue.

Déclaration faite au nom du Directeur général de la FAO

37. Le Directeur général adjoint a.i. de la FAO chargé du Département des pêches, parlant au nom du Directeur général de la FAO, a noté que l'Organisation s'occupait avant tout de promouvoir et de suivre la production halieutique. Il a esquissé les activités d'information et d'assistance technique que comportait cette tâche, en faisant observer que la promotion des industries de la pêche avait pour conditions la mise en place et le renforcement de secteurs complémentaires et auxiliaires. L'attention a été appelée sur la petite pêche et la pêche artisanale qui constituaient souvent une partie essentielle de l'industrie de la pêche dans les pays en développement. Le Directeur général adjoint a.i. a insisté sur le fait que le poisson était une ressource renouvelable mais limitée et qu'il importait par conséquent de l'exploiter judicieusement. Il a souligné qu'une gestion effective et l'emploi de techniques perfectionnées permettraient d'accroître sensiblement les débarquements de poisson.

Déclaration du Président de l'Union centrale des coopératives de production ouvrière

38. Le Président de l'Union centrale des coopératives de production ouvrière et Président du Comité d'organisation de la Consultation a décrit la coopération entre l'ONUUDI et l'Union centrale qui, ces dernières années, a été menée dans le cadre d'un accord de coopération pour le développement des coopératives industrielles dans les pays en développement. Il a appelé l'attention des participants sur le rôle que les coopératives de pêche et de traitement du poisson pouvaient jouer dans le développement de l'industrie de la pêche, et sur les obstacles qu'elles rencontraient du fait des difficultés d'approvisionnement en matériel de pêche, de l'insuffisance des équipements de réfrigération, de réparation, d'entretien et de transport et de la hausse des prix du matériel.

Déclaration du Maire adjoint de Gdansk

39. Le Maire adjoint de Gdansk a souhaité la bienvenue aux participants à la première Consultation sur l'industrie de la pêche. Le choix de la ville de Gdansk pour accueillir la réunion était, selon lui, particulièrement heureux car Gdansk est le principal port de mer de la Pologne et l'industrie polonaise de la pêche s'y trouve concentrée.

Déclaration du Ministre polonais du commerce extérieur

40. Déclarant ouverte la Consultation, le Ministre polonais du commerce extérieur a brossé un tableau de la situation économique mondiale et insisté sur l'utilité d'une approche concertée du développement économique dans les pays en développement. Il était indispensable que ces derniers bénéficient de l'expérience acquise par d'autres pays et que la coopération entre les pays situés à des stades de développement différents soit renforcée. Le Ministre a décrit dans leurs grandes lignes les différentes formes de coopération entre la Pologne et l'ONUDI, dont l'objectif est d'aider les pays en développement à s'industrialiser. Il a souligné que le Système de consultations jouait un rôle important pour ce qui était de promouvoir l'industrialisation et déclaré que son pays était disposé à mettre l'expérience acquise dans le secteur de l'industrie de la pêche et dans les domaines connexes au service des autres.

Déclaration du Directeur de la Division du Système de consultations de l'ONUDI

41. Le Directeur de la Division du Système de consultations de l'ONUDI a fait observer que l'un des objectifs des réunions de consultation consistait à promouvoir l'industrialisation des pays en développement par l'étude de secteurs spécifiques en vue d'identifier les contraintes et de formuler des recommandations sur la politique à suivre. Il a souligné que ces recommandations devaient tenir compte de la situation socio-économique des pays en développement et il a rappelé la nécessité de trouver de nouvelles formes d'assistance et de coopération internationales. Du point de vue de l'ONUDI, le Système de consultations était unique en son genre parce qu'il offrait aux représentants des pouvoirs publics, de l'industrie, des coopératives et des syndicats, l'occasion de cerner les difficultés que connaissaient différents secteurs et de proposer des solutions. L'ONUDI se proposait donc d'écouter attentivement les experts qui avaient une connaissance directe des problèmes précis qui se posaient à différentes industries. Dans le cadre des consultations, les pays en développement pouvaient également exposer leurs besoins en matière d'assistance et de coopération technique et engager des échanges de vues officieux avec d'autres pays en développement, des pays développés, des organismes bailleurs d'aide et les représentants de secteurs industriels.

42. La Consultation a rendu hommage à l'oeuvre de feu Jean E. Carroz, ancien Directeur général adjoint de la FAO chargé du Département des pêches, et a observé une minute de silence à sa mémoire.

Election du Bureau

43. Les personnalités ci-après ont été élues membres du Bureau :

Président : M. Zbigniew Stefan Karnicki (Pologne), Directeur adjoint de l'Institut des pêches maritimes (Gdynia)

Rapporteur : M. Aloy Fernando (Sri Lanka), Additional Secretary, Ministry of Fisheries et Président, Ceylon Fisheries Harbours Corporation (Colombo)

Vice-Présidents : M. Luc Affoyon (Bénin), Directeur du projet FAO/Développement intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (Cotonou)

M. Boris Graiver (Union des Républiques socialistes soviétiques), Chef de la Division des organisations internationales, VNZIRO (Moscou)

M. Alonso López Cruz (Mexique), Director General de Asuntos Pesqueros Internacionales, Secretaría de Pesca, México

M. Thomas Johan Tienstra (Pays-Bas), ident, Holland Fish Foundation (Shertogenbosch)

44. Il a été convenu que deux des Vice-Présidents feraient fonction de Présidents des groupes de travail.

Déclaration du Président de la Consultation

45. Le Président a remercié les participants à la Consultation de l'avoir élu. Il a fait observer que, selon les prévisions, la demande mondiale de poisson pourrait être satisfaite en l'an 2000 mais qu'il fallait néanmoins exploiter les ressources d'une manière judicieuse et mesurée. Il a insisté sur la nécessité de resserrer et de coordonner la coopération internationale et il a noté que la première Consultation sur l'industrie de la pêche était une illustration de l'approche conséquente adoptée par l'ONUDI et la FAO dans ce domaine. La participation de spécialistes venus d'un si grand nombre de pays était, en soi, un succès, mais les résultats de la Consultation ne pourraient être mesurés à l'avenir que par la suite donnée aux recommandations adoptées.

Adoption de l'ordre du jour

46. La Consultation a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la Consultation
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Présentation des questions par l'ONUDI et la FAO
5. Examen des questions

Question N° 1 : Amélioration et modernisation des bateaux et engins de pêche en vue d'accroître la productivité et l'efficacité

Question N° 2 : Amélioration de la chaîne de production de poisson et augmentation de la valeur ajoutée

6. Divers
7. Conclusions et recommandations
8. Adoption du rapport de la réunion

Constitution de groupes de travail

47. La Consultation a constitué deux groupes de travail chargés d'examiner les questions à l'étude et de proposer des conclusions et recommandations pour examen en plénière. Le groupe de travail sur la première question était présidé par M. Thomas Johan Tienstra (Pays-Bas), le groupe de travail sur la seconde question par M. Alonso López Cruz (Mexique).

Documentation

48. La liste des documents publiés avant la Consultation figure à l'annexe II.

Adoption du rapport

49. Le rapport de la première Consultation sur l'industrie de la pêche a été adopté, par consensus, à la séance plénière tenue le 5 juin 1987.

Observations finales

50. A la séance de clôture, des déclarations ont été faites au nom des Directeurs généraux de l'ONUDI et de la FAO; les représentants de l'Organisation latino-américaine pour le développement des pêches (ODESPESCA), le Président de l'Union centrale des coopératives de production ouvrière, le Président de la Consultation et le Directeur de la Division du Système de consultations de l'ONUDI ont également fait des déclarations. Les intervenants ont appelé l'attention sur la portée des réunions de consultations, sur l'importance des conclusions et recommandations ainsi que sur les domaines où il convenait de prendre des mesures de suivi et de mener une action complémentaire. On s'est félicité de l'esprit de coopération et de la cordialité qui avaient marqué les travaux de la Consultation. Les participants se sont déclarés satisfaits des délibérations de la Consultation et ont remercié le Président de ses efforts, qui avaient contribué au succès de la réunion. Le travail accompli par l'ONUDI et la FAO pour organiser la Consultation a été évoqué comme un excellent exemple de coopération entre institutions spécialisées du système des Nations Unies. Le Gouvernement polonais a été remercié de sa généreuse hospitalité.

51. Au cours de la Consultation, un certain nombre de participants ont offert de fournir aux pays en développement divers services dans le secteur de la pêche. A la séance de clôture, le Brésil a promis sa coopération et l'entreprise polonaise de commerce extérieur, Centromor, a offert de fournir gratuitement des études de faisabilité, des plans et une technique pour la construction de bateaux ou bien des études techniques, et notamment des plans d'aménagement, pour trois projets de l'ONUDI. La Consultation a remercié tous les pays ayant fait des offres d'assistance.

II. RAPPORT DE LA PLENIERE

Présentation des questions

52. Un membre du Secrétariat de la FAO a présenté la question N° 1, définissant certains des facteurs en jeu dans les opérations de capture. En présentant la question N° 2, un membre du Secrétariat de l'ONUDI a examiné les améliorations de la chaîne de production de poisson et a relaté les travaux des réunions préparatoires régionales et mondiales.

Résumé des délibérations

53. On a remercié les autorités polonaises de leur généreuse hospitalité et de l'excellence des services et installations mis à la disposition de la Consultation, en évoquant plus spécialement les efforts accomplis par l'Union centrale des coopératives de production ouvrière. On a félicité les Secrétariats de la FAO et de l'ONUDI de la coopération étroite et effective qu'ils ont réussi à maintenir et qui leur a permis d'user au mieux de leurs ressources et de leurs compétences.

54. Un participant mexicain s'est fait l'interprète du Ministre mexicain de la pêche, qui regrettait de ne pas pouvoir participer à la Consultation en raison de la célébration au Mexique de la Journée de la marine, à laquelle il devait participer. Ce participant a transmis un message du Ministre, souhaitant à la Consultation de réussir pleinement dans ses travaux.

55. Certains participants ont présenté des communications fondées sur leur longue expérience de l'industrie de la pêche ou sur des discussions approfondies avec les spécialistes des différents aspects de cette industrie. On a insisté sur la nécessité d'assurer un développement intégré de ce secteur; à cet égard, certains participants ont appelé plus particulièrement l'attention sur l'importance d'une planification effective, sur les marchés intérieur et d'exportation et les accords de commercialisation, ainsi que sur la nécessité d'équilibrer comme il convient les capacités disponibles, de la capture du poisson à la vente au détail.

56. De nombreux participants ont relevé l'importance de la technologie dans l'industrie de la pêche et souligné que la technologie devait être adaptée à l'environnement socio-économique et financier. Un participant a fait observer que certaines technologies modernes étaient appliquées avec succès dans le secteur artisanal. Etant donné le rôle joué par les femmes dans la transformation et la vente artisanales du poisson dans certains pays, l'incidence des technologies nouvelles sur la famille et la collectivité devait être prise en considération. Les technologies appropriées devaient être transférées et maîtrisées effectivement dans les pays en développement grâce à la fourniture de services de formation et d'après-vente et, à terme, à la conception et à la production locale de pièces de rechange.

57. Un certain nombre de participants ont décrit à grands traits les moyens étendus mis par leur pays à la disposition des pays en développement, couvrant toute la gamme des activités liées à l'industrie de la pêche. On a souligné la nécessité de donner à la coopération des formes diverses et d'améliorer l'échange d'informations et de données d'expérience sur la base de l'avantage mutuel. Plusieurs participants ont insisté sur le rôle important que pouvait jouer la coopération sous-régionale et régionale pour les pays en développement désireux de surmonter les obstacles au développement de leur industrie de la pêche.

58. Quelques participants ont noté toutefois que les programmes d'assistance à l'industrie de la pêche dans les pays en développement avaient trop souvent échoué et qu'il convenait de les évaluer pour pouvoir déterminer les raisons pour lesquelles un programme connaissait l'échec ou le succès.

59. Se référant aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches organisée par la FAO, certains participants ont indiqué qu'il fallait que des accords soient conclus entre pays développés et pays en développement sur l'exploitation des zones de pêche et sur les questions liées au repeuplement naturel, au volume des prises et à la gestion des ressources de pêche internationales, conformément aux principes énoncés dans la Convention sur le droit de la mer et aux intérêts des pays. D'autres participants ont souligné qu'il importait de protéger le milieu marin, éventuellement par la conclusion d'un accord international.

60. On a estimé que les pays en développement devaient exploiter leurs ressources halieutiques plus intensivement que ne l'indiquaient les statistiques des quantités débarquées. Par ailleurs, les activités de pêche dans ces pays ne contribuaient pas de manière effective à résoudre le problème de la faim et de la malnutrition qui ne cessait de s'aggraver. C'est pourquoi l'action en faveur des industries de la pêche dans les pays en question devait être un objectif prioritaire d'une coopération accrue aux niveaux international et régional.

III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUESTION N° 1 : AMELIORATION ET MODERNISATION DES BATEAUX ET ENGINS DE PECHE EN VUE D'ACCROITRE LA PRODUCTIVITE ET L'EFFICACITE

61. Plusieurs participants et des représentants d'organisations régionales ont exposé la situation de l'industrie de la pêche dans leurs pays et régions, en mettant en relief les résultats obtenus dans le développement de ce secteur. On a évoqué plus particulièrement la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches qui a été adoptée en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur cette question. Le stade de développement de l'industrie de la pêche variait considérablement d'un pays à l'autre, ce dont il convenait de tenir compte lors de l'élaboration des plans de développement nationaux et régionaux.

62. Un certain nombre de participants de pays développés et de pays en développement parmi les plus industrialisés ont exprimé la volonté de leur pays de coopérer avec les pays en développement dans toute une gamme d'activités intéressant l'industrie de la pêche (transfert de techniques, formation, coentreprises, échange d'informations, etc.).

63. Plusieurs participants ont estimé que la planification en matière de pêche était, certes, une prérogative des Etats mais que certains d'entre eux n'avaient pas à leur disposition les moyens d'appliquer les plans d'action en résultant. Aussi fallait-il examiner, dans un cadre régional, les questions des ressources nécessaires, de la recherche, des crédits, etc., dans l'intérêt de ces pays.

64. Les participants sont convenus que l'industrie de la pêche ne pouvait pas être considérée isolément et qu'il fallait tenir compte des facteurs extérieurs agissant sur son développement. Il s'agissait notamment des industries auxiliaires, des facteurs économiques et sociaux, du niveau de développement des pays et de leurs ressources. Ces raisons militaient pour

l'adoption d'une approche intégrée de l'industrialisation et du développement de la pêche, qui tiendrait compte des différents aspects du problème (technologie, biologie marine, infrastructure et facteurs sociaux et économiques).

65. On s'est également accordé à reconnaître qu'une bonne connaissance des ressources biologiques aquatiques était indispensable aux Etats intéressés pour assurer une gestion et un développement rationnels des pêches. A cet égard, certains participants ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'assistance pour la réalisation d'études d'estimation des stocks.

66. Le groupe de travail a pris note du lancement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la FAO d'un projet interrégional sur l'utilisation coopérative de navires pour la recherche, le développement et la formation halieutiques.

67. Relevant que quelques participants ont plaidé en faveur d'une coopération et d'une assistance pour le développement de la pêche, plusieurs participants ont souligné l'importance des coentreprises en faisant valoir qu'elles étaient susceptibles non seulement d'encourager la production mais qu'elles permettaient aussi aux pays participants d'utiliser rationnellement les installations existantes qui étaient actuellement sous-exploitées.

68. Il a été noté que les coentreprises pouvaient aussi être un moyen efficace de transfert de technologie visant à améliorer les techniques de capture et de manutention portuaire, et aboutissant à perfectionner les produits finals. Plusieurs participants ont également émis l'avis que la création de coentreprises permettrait d'assurer une formation efficace du personnel.

69. Un certain nombre de participants ont estimé que l'on devrait mettre davantage l'accent sur l'étude des matériaux utilisés dans l'industrie de la pêche pour la fabrication du matériel, en tenant compte de la possibilité d'utiliser d'autres matériaux pour la construction navale et de remplacer, dans toute la mesure du possible, le bois dur par du bois tendre et par des matières plastiques renforcées par de la fibre de verre, etc. Il convenait, en outre, dans ce domaine, de tenir compte des habitudes et traditions locales.

70. De nombreux participants ont évoqué les difficultés que soulevait l'application de nouvelles technologies et de matériaux nouveaux et ont noté que, dans bien des cas, il était impossible de briser du jour au lendemain l'emprise des traditions locales. En particulier, certains participants ont estimé qu'il était difficile de renoncer au bois pour construire des bateaux de pêche et fabriquer des emballages pour le transport du poisson. De l'avis du groupe de travail, il conviendrait de réaliser des études sur la possibilité d'utiliser d'autres matériaux.

71. Certains participants ont souligné que le choix des matériaux pour la construction des bateaux de pêche n'était pas le seul problème auquel devaient faire face les pêcheurs artisanaux et les administrations compétentes. Le choix du type de bateaux était souvent plus important; en effet, les bâtiments devaient être sélectionnés de manière à pouvoir être exploités dans des conditions très différentes (débarquement sur plage, mouillage au large, lieux de débarquement abrités, etc.). Il a été suggéré de garder à l'étude, par exemple, la question de la mise au point de bateaux pour débarquements sur plage.

72. En ce qui concerne ces derniers bateaux, les participants ont été informés qu'un séminaire parrainé par le Gouvernement suédois poursuivait actuellement ses travaux et que cette question avait un rang de priorité élevé dans le programme ordinaire de la FAO dans le secteur des pêches.

73. Un participant a évoqué les problèmes que l'on rencontrait pour familiariser les pêcheurs traditionnels d'âge mûr avec les nouvelles techniques de pêche. Ces problèmes n'étaient pas faciles à surmonter et constituaient un obstacle au développement des pêches artisanales. De l'avis de ce participant, il convenait donc d'explorer de nouvelles sources de recrutement pour l'industrie de la pêche. Le représentant de la FAO a expliqué au groupe de travail que la FAO avait connu des difficultés analogues dans un certain nombre de pays où elle s'efforçait de perfectionner les pêches artisanales. Des mesures étaient adoptées pour surmonter ce problème, notamment grâce à la formation de jeunes recrutés ailleurs que dans le secteur des pêches traditionnelles.

74. Quelques participants ont souligné l'importance d'une gestion correcte des pêches, en l'absence de laquelle il était impossible de planifier efficacement et d'utiliser les résultats de la recherche. Ils ont par conséquent préconisé une amélioration des moyens de gestion dans le contexte d'efforts accrus de développement.

75. De l'avis de quelques participants, les planificateurs et les investisseurs sous-estimaient l'importance de la réparation et de l'entretien. Or ces services faisaient cruellement défaut, notamment dans les régions périphériques et dans le secteur artisanal. Des progrès plus marqués étaient possibles dans le secteur de la pêche industrielle et de la grande pêche, où les services de réparation et d'entretien pouvaient avantageusement être assurés dans un cadre régional, ce qui permettait de diminuer les coûts, d'éviter les surcapacités et d'améliorer l'organisation du travail ainsi que l'approvisionnement en pièces de rechange et la fabrication de ces pièces. Quant à la normalisation, les efforts faits jusqu'ici n'avaient pas toujours été couronnés de succès; aussi convenait-il d'intensifier les activités dans ce secteur, notamment pour ce qui concerne la normalisation des bâtiments, du matériel et des instruments.

76. De nombreux participants ont émis l'avis que la formation et le transfert de technologie devraient autant que possible aller de pair, avoir une orientation pratique et répondre aux besoins des pays bénéficiaires. Il a été noté que l'adoption de techniques et de matériel nouveaux rendrait nécessaire la formation des utilisateurs, des fabricants et du personnel d'entretien. La formation devait être axée, autant que possible, sur les tâches à exécuter et sur les problèmes à résoudre, une attention spéciale étant accordée à la formation en mer.

77. Des organisations internationales et régionales ont communiqué des renseignements détaillés concernant leurs activités sur le terrain, notamment les programmes de formation déjà achevés ou en cours.

78. La plupart des participants ont estimé que le manque de fonds pour les programmes d'investissement et les systèmes de crédit était parmi les principaux obstacles qui entravaient le développement de l'industrie de la pêche. La nécessité de redoubler d'efforts pour faciliter l'accès aux sources de financement a été soulignée.

79. Le groupe de travail a pris note avec intérêt et appréciation des informations données par le PNUD concernant une consultation de donateurs sur la coordination de l'assistance financière et technique à l'industrie de la pêche, tenue à Paris en octobre 1986, et sur les tables rondes et les réunions consultatives organisées respectivement par le PNUD et la Banque mondiale, qui devaient se tenir au Cap-Vert et en Mauritanie.

80. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait rendre particulièrement hommage à la contribution de plus en plus importante des femmes au développement de la pêche et, dans une optique intégrée, veiller spécialement à ce que tout plan de développement tienne compte des besoins des travailleuses pour renforcer encore davantage les structures socio-économiques dans ce secteur.

81. De nombreux participants ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que les équipages de pêcheurs bénéficient de conditions de travail satisfaisantes et reçoivent une rémunération adaptée aux tâches qu'ils exécutaient. Adopter des normes communes, a-t-on cependant signalé, serait difficile, puisque les conditions variaient d'un pays à l'autre et d'un type de pêche à l'autre. Les participants n'en ont pas moins estimé que ces questions devaient retenir toute l'attention voulue et que les normes internationales adoptées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) devaient être observées, là où elles étaient applicables.

82. Plusieurs participants ont estimé que les pêcheurs pouvaient, dans certains cas, avoir intérêt à s'organiser en coopératives ou en organisations professionnelles. Ce regroupement pouvait se traduire, entre autres avantages, par un accès plus facile au crédit, un meilleur approvisionnement en engins de pêche, la mise en place de moyens de formation et de protection sociale. Il a cependant été noté que chaque cas d'espèce devait être étudié séparément.

IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUESTION N° 2 : AMELIORATION DE LA CHAINE DE PRODUCTION DE POISSON ET AUGMENTATION DE LA VALEUR AJOUTEE

83. Après la présentation du document thématique sur la question N° 2 (ID/WG.467/2), plusieurs participants ont estimé que ce document prenait en compte les principaux problèmes de l'industrie de transformation du poisson dans les pays en développement.

84. De l'avis de plusieurs participants, une volonté politique clairement exprimée était indispensable en tant que premier pas vers l'utilisation industrielle rationnelle des ressources halieutiques de chaque pays. On a déclaré que cette volonté politique devait viser les grands objectifs ci-après :

- a) La promotion du poisson et des produits à base de poisson destinés à l'alimentation humaine, afin de satisfaire la demande intérieure;
- b) La promotion du poisson et des produits à base de poisson sur les marchés internationaux, afin de gagner des devises fortes;
- c) La création d'emplois.

Afin d'atteindre ces objectifs :

- a) Il convenait de recenser les concours financiers éventuels;
- b) Le pays concerné devrait être à même de choisir la technologie adaptée au type et au niveau des ressources et du développement souhaités;
- c) Il devrait être possible de former la main-d'oeuvre nécessaire.

85. Plusieurs participants ont fait observer que si certains pays en développement s'attachaient à promouvoir les exportations pour des raisons d'ordre économique, c'est-à-dire afin de gagner des devises, il n'en fallait pas moins veiller à assurer l'approvisionnement en poisson de la population locale. Il était par conséquent absolument indispensable de développer la pêche industrielle, étant donné que la pêche artisanale n'arrivait pas à satisfaire une demande croissante. Il a également été mentionné que le matériel importé des pays développés n'était pas toujours adapté aux conditions en vigueur dans les pays en développement.

86. En ce qui concerne le choix de techniques appropriées, on a mentionné la nécessité de tenir compte de l'expérience des pays développés ainsi que des conditions de travail et des services d'entretien locaux. Des progrès pouvaient être réalisés grâce à l'application de techniques perfectionnées, à la mécanisation, à l'emploi de procédés simples à petite échelle et à l'amélioration de la manutention et de l'hygiène. De plus, le choix de la technique optimale était inséparable de la rationalisation de l'effort économique et de l'assimilation de techniques pouvant être conçues localement. On a fait observer que les participants à la Consultation venaient de pays se trouvant à des niveaux différents de développement technologique. L'infrastructure de ces pays était parfois insuffisante pour assurer l'expansion et la modernisation de leurs industries de transformation, et il se posait en outre la question des moyens à mettre en oeuvre (prêts ou subventions) pour financer cette expansion.

87. Plusieurs participants ont évoqué la nécessité de créer une instance pour l'échange de données d'expérience sur les nouvelles technologies. On a également estimé qu'il convenait de mettre en commun les connaissances touchant la possibilité d'utiliser des ressources non conventionnelles. Le cas de l'exploitation et de la consommation du krill a été mentionné à cet égard.

88. Plusieurs participants ont évoqué les liens existant entre le transfert de technologie et les conditions socio-économiques. On a estimé qu'il fallait tenir compte des traditions et de la culture des populations intéressées, se mettre à leur écoute et établir avec elles de bons contacts en s'assurant leur participation. Cela était particulièrement important dans le cas des produits artisanaux qui étaient la résultante de facteurs socio-économiques et culturels complexes.

89. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance des aspects économiques et ont rappelé qu'il fallait entreprendre des études de préinvestissement et apporter une attention particulière aux problèmes de gestion financière des entreprises, notamment dans le secteur artisanal.

90. S'agissant du matériel, plusieurs participants ont indiqué qu'il devait être fiable et choisi en fonction des besoins des pays en développement; l'entretien correct du matériel et la formation dans ce domaine étaient particulièrement importants.

91. Le problème posé par l'utilisation de la glace dans les pays en développement a été évoqué. Le coût élevé de la glace et de son emploi dans les pays tropicaux découlait de la cherté de l'énergie, de la proportion élevée de glace perdue, de la faible efficacité des fabriques de glace, de l'entretien insuffisant, etc. On a indiqué que l'adoption de conteneurs isothermes était un moyen de réduire le coût élevé de la glace utilisée, et que les expériences faites dans certains pays avec des conteneurs isothermes de fabrication artisanale avaient donné des résultats positifs. La possibilité de recourir à de petites machines à glace fonctionnant à l'énergie solaire et qui étaient actuellement testées, a également été mentionnée.

92. Si l'on voulait adopter les techniques et le modèle de développement qui conviennent le mieux, il fallait disposer d'un personnel ayant des connaissances techniques suffisantes et capable d'élaborer des programmes et politiques qui tiennent compte de la situation du pays et des moyens d'intervention disponibles. Ce personnel devait être qualifié. Il fallait donc assurer la formation non seulement de pêcheurs, ouvriers, techniciens et autres spécialistes, mais aussi d'agents des organismes publics chargés des activités relatives à l'industrie de la pêche. Une bonne stratégie de formation devrait tenir compte de toutes les activités menées dans le secteur, notamment des mécanismes institutionnels et socio-professionnels, de l'organisation des activités, des divers services d'appui, etc.

93. Plusieurs participants ont évoqué le problème linguistique qui se posait en matière de formation. Il a été convenu que la formation devait être dispensée dans les langues locales, surtout dans le cas des techniciens et des cadres intermédiaires. La nécessité de former les cadres de direction des entreprises travaillant le poisson a également été mentionnée.

94. L'opportunité d'utiliser de nouveaux types d'auxiliaires audiovisuels pour la formation a été examinée. Plusieurs participants ont évoqué l'utilisation de films vidéo; cette technique a été en général considérée comme utile, mais on a signalé que la production d'un film vidéo de qualité exigeait du personnel et un matériel spécialisés.

95. La nécessité de poursuivre les efforts tendant à coordonner les activités de formation susceptibles d'intéresser les pays en développement que mènent les différentes organisations et institutions a été mentionnée.

96. Certains pays ont proposé de mettre leurs moyens de formation à la disposition des pays en développement.

97. Les débats ont montré clairement que les pays n'avaient pas toujours connaissance des matériels et auxiliaires visuels techniques pouvant être obtenus auprès de l'ONUDI et de la FAO, et qu'il fallait augmenter l'efficacité de l'information et la rendre plus aisément accessible pour les utilisateurs.

98. Les techniciens intermédiaires (mécaniciens, électriciens, spécialistes du matériel de réfrigération, etc.), capables d'assurer l'exploitation et l'entretien courants dans l'industrie de la pêche, faisaient défaut dans de

nombreux pays en développement. Il fallait assurer la formation de ces techniciens en tenant compte des conditions propres à chaque pays, et proposer périodiquement une formation complémentaire dans le domaine des techniques nouvelles.

99. Un programme de formation sur l'utilisation, le contrôle de la qualité et l'inspection des poissons, financé par la Danish International Development Agency (DANIDA), était en cours d'exécution par la FAO. Le représentant du PNUD a indiqué que le PNUD envisageait d'appuyer un projet spécial de la FAO concernant la formation au contrôle de la qualité des poissons ainsi qu'un projet pour le renforcement des services consultatifs fournis par la FAO dans le domaine de la technologie halieutique et de l'agriculture.

100. Il existait de vastes possibilités d'améliorer la situation actuelle de nombreux pays en développement en ce qui concerne les techniques utilisées pour le conditionnement des produits de la pêche, surtout en conserverie, la cherté des boîtes interdisant leur utilisation pour des produits bon marché. A cet égard, il fallait étudier l'utilisation éventuelle de matériaux nouveaux et économiquement viables. En même temps, il convenait d'améliorer la présentation des produits devant être commercialisés dans des pays développés, en vue de maximiser la valeur ajoutée des exportations des pays en développement.

101. Même si la mise en place de systèmes appropriés d'assurance de qualité s'imposait, ceux-ci ne devraient pas, en alourdissant inutilement les coûts, entraver la production. Il faudrait disposer d'agents qualifiés ayant une formation théorique poussée et une connaissance pratique approfondie des produits et des techniques de fabrication.

102. L'ensilage, a-t-on indiqué, était une méthode qui pourrait convenir à la transformation des déchets de poisson en aliments du bétail. Bien qu'elle fût bien connue, cette méthode n'était pas souvent employée et certains pays en développement seraient bien avisés d'en envisager l'utilisation. Cette méthode, qui comportait l'utilisation d'acide lactique ou formique, pourrait ne pas convenir au traitement à bord des résidus de la pêche. Le recours à des techniques biologiques d'ensilage pourrait présenter certains avantages pour les pays en développement.

103. La qualité des produits des pays en développement devait satisfaire aux exigences du marché et correspondre au pouvoir d'achat des acheteurs potentiels. Les pays en développement devaient étudier la possibilité de diversifier les circuits de distribution.

104. On a examiné les rapports entre les prix internationaux du poisson et la technologie. En dépit des fluctuations des prix à court terme, qui produisaient souvent des écarts plus marqués que la réduction des coûts rendue possible par l'amélioration des techniques, à moyen et à long terme, les nouvelles techniques influaient sur les prix. Ce phénomène avait une incidence particulière sur les pays en développement qui ne mettaient pas au point leurs propres techniques et dont les installations industrielles risquaient de devenir obsolètes.

105. Le problème de l'absence de moyens de transport entre les lieux de débarquement et les centres de consommation dans les pays en développement a été mentionné par plusieurs participants, qui y voyaient un goulet d'étranglement freinant le développement de l'industrie de la pêche. Le

problème du ramassage du poisson auprès des petits producteurs a lui aussi été abordé, ainsi que le problème de la distribution de glace à ces producteurs. Les coûts liés au ramassage, au transport et à la distribution du poisson devraient être pris en compte dans les études de préfaisabilité.

106. Plusieurs participants ont insisté sur le fait que les produits d'exportation devaient être compétitifs, faute de quoi il serait difficile aux pays producteurs de les écouler. On a cité certaines conserves de poisson pour illustrer ce problème en raison du coût élevé des boîtes de conserve vides.

107. Plusieurs participants étaient d'avis que, bien que des ressources financières fussent généralement disponibles pour les bons projets, qu'elles proviennent de sources multilatérales ou bilatérales, la question du financement demeurait un problème. Les procédures bancaires correspondaient rarement aux besoins de l'industrie de la pêche, surtout dans le cas des activités artisanales de pêche et de transformation. Aussi recommandait-on, dans le cadre de l'approche intégrée de la pêche artisanale, d'apporter un soin particulier à la mise en place de nouveaux mécanismes de crédit adaptés aux réalités socio-économiques locales.

108. Les problèmes liés à l'inspection et au contrôle de la qualité des produits halieutiques dans les pays en développement ont été examinés. On s'est accordé à reconnaître que l'un des principaux obstacles au développement des exportations, notamment des produits haut de gamme, était l'absence ou l'inadaptation des systèmes d'assurance de qualité au niveau national et à celui des entreprises.

109. On a insisté sur la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les services d'inspection des pays exportateurs et des pays importateurs, et entre les services d'une même région.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Australie

Ralph Seccombe, Chargé d'affaires, Australian Embassy, Estonia 3/5, Varsovie, Pologne

Noel Ambrose Gallagher, Managing Director, N.A. Gallagher and Sons Pty Ltd., 422 Lytton Road, Morningside, Brisbane

Bangladesh

Muhammad Muzaffar Hussain, General Manager, Bangladesh Fisheries Development Corporation, 24-25 Dilkusha C.A., Dhaka-2

Belgique

Ronald Fonteyne, Ingénieur, Station de pêche maritime, Ministère de l'agriculture, Ankerstraat 1, B-8400 Ostende

José Libert, Secrétaire général, Conseil central de l'économie, Avenue de la Joyeuse Entrée 17, Bruxelles

Ginette Parent, Conseiller adjoint, Conseil central de l'économie, Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles

Bénin

Luc Affoyon, Directeur national, Projet FAO/Développement intégré Pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Ministère du développement rural et de l'action coopérative, B.P. 1880, Cotonou

Brésil

Luciano Germano Da Hora, Co-ordinator for International Affairs, Superintendence for the Development of Fisheries (SUDEPE), Av. W-3-N, Edifício da Pesca, Brasília

Burundi

Charles Karakura, Chef de service, Encadrement de la pêche et traitement du poisson, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Département des eaux et forêts, Bujumbura

Cameroun

Célestin N'Donga, Président, Crevettes du Cameroun, Conseiller, Ministère du commerce et de l'industrie, Direction de l'industrie (Chargé d'études), Yaoundé

Colombie

Jorge de la Mora, Director-Vienna, Colombian Foreign Trade Bureau (PROEXPO), Commercial Counsellor, Colombian Embassy, Colloredogasse 28, 1180 Vienne, Autriche

Comores

Ahmed Saïd Soilihi, Adjoint, Direction de la pêche et de la mer,
Ministère de la production, du développement rural, de l'industrie et de
l'artisanat, Moroni

Cuba

José Luis Peraza Pedrosa, Jefe, Grupo Come y Países Soc. Dir. Relaciones
Internacionales, Ministerio Industria Pesquera, 5^{ta} Avenue Bar'ovento,
Santa Fe, La Habana

Danemark

Haakon Løe, Head of Department, Denconsult A/S (Ltd.), Consulting
Engineers and Planners, Digtervejen 11, 9220 Aalborg SV

Birger Dahlsund Pedersen, Financial Manager, Denconsult A/S (Ltd.),
Consulting Engineers and Planners, Digtervejen 11, 9220 Aalborg SV

Allan Lyhne, Regional Project Manager, Paul Klinge Group,
Skudehavnsvej 27, Malmogade 3, Copenhagen

Peter-Sand Mortensen, Secretary, Specialarbejderforbundet i Danmark,
Centervej 25, Hanstholm

Palle Nielsen, Secretary, Specialarbejderforbundet i Danmark,
Nyropsgade 30, 1602 Copenhagen

Egypte

Abd El-Hamid El-Biba, General Director for Hunting Fishery, General
Authority for Fish Resources Development, 4 Tayarum Street, Nasr City,
Le Caire

Mostafa Adam Abd El Taleb, General Director for Fish Co-operative,
General Authority for Fish Resources Development, 4 Tayarum Street,
Nasr City, Le Caire

Etats-Unis d'Amérique

Lucy Tamlyn, Second Secretary, United States Mission to the
United Nations, Obersteingasse 11, 1190 Vienne, Autriche

France

Philippe Piotet, Secrétaire général, Comité interministériel de
l'alimentation et de l'agriculture, 30, rue Las-Cases, 75007 Paris

Christine Brochet, Direction des Nations Unies et des organisations
internationales, Ministère des affaires étrangères, 37, quai d'Orsay,
75700 Paris

Dominique Piney, Mission des conventions internationales, Direction des
pêches maritimes, Secrétariat d'Etat à la mer, 3, place de Fontenoy,
75007 Paris

Claude Franqueville, Chargé de mission, Pêche et aquaculture, Ministère français de la coopération, 20, rue Marsieur, 75007 Paris

Bernard Esnouf, Chargé de mission, Caisse centrale de coopération économique, 35, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris

Alain J. Parres, Délégué général, Union des armateurs à la pêche de France, 59, rue des Mathurins, 75008 Paris

Gambie

Austin J. Jones, Fisheries Officer, Fisheries Department, Ministry of Water Resources, Forestry and Fisheries, 6, Marina Parade, Banjul

Guinée

Jean-Paul Sarr, Directeur général adjoint, Direction générale des pêches, Secrétariat d'Etat à la pêche, B.P. 296, Conakry

Guinée-Bissau

Fatinha Maimuna Embaló, Director of Industrial Fisheries, Secretariat of State for Fisheries, P.O. Box 102, Bissau

Guinée équatoriale

Pedro-Bayeme Ayingono, Director General de Aguas y Pesca, Ministerio de Agua, Bosques y Repoblación Forestal, Presidente Nasser S/N, Malabo

Haïti

Pierre-Guy Lafontant, Chef de service, Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, Direction des ressources naturelles, Damien, Port-au-Prince

Islande

Bollí Magnusson, Fishing Vessel Consultant, Icelandic Fisheries Consultants, Sidumüli 1, 105 Reykjavik

Malawi

Defrair Douglas Bandula, Senior Fisheries Officer, Ministry of Forestry and Natural Resources, Fisheries Department, P.O. Box 593, Lilongwe

Maroc

Rachid Biaz, Directeur des études générales, Office national des pêches, 13-15, rue Chevalier Bayard, Casablanca

Mauritanie

Amadou Sarr, Chef, Service pêche industrielle, Ministère des pêches et de l'économie maritime, B.P. 137, Nouakchott

Brahim Ould Boidaha, Directeur général, Société algéro-mauritanienne des pêches (ALMAP), B.P. 321, Nouadhibou

Sid Ahmed Habott, Directeur général, Société mauritanienne de pêche (MAURICOMPT), Ilôt K178, B.P. 423, Nouakchott

Jiddou Haïba, Directeur général, Bureau africain d'études et de contrôles en Mauritanie (AFRECOM), B.P. 504, Nouakchott

Mexique

Alonso López Cruz, Director General, Asuntos Pesqueros Internacionales, Secretaría de Pesca de México, Av. Alvaro Obregón 269-8° piso, C.P. 06700, México, D.F.

Adrian Arredondo-Alvarez, Director, Investigación y Desarrollo Tecnológico, Instituto Nacional de la Pesca, Secretaría de Pesca, Av. Alvaro Obregón 269-10° piso, 06700 México, D.F.

Norvège

Rolf Erik Olaussen, Director, Technology Department, Directorate of Fisheries, Moellendalsvei 4, Bergen

Vigdís Harsvik, Head of Division, Norwegian Fishermen Association, Olav Trygvasons Gt. 24, 7000 Trondheim

Pakistan

Mohammad Hafeez, First Secretary, Embassy of Pakistan, Ul. Starochinska, Varsovie, Pologne

Pays-Bas

Jean Frédéric Rummenie, Ministry of Agriculture and Fisheries, Bezuidenhoutseweg 73, La Haye

Hans Pieter Sprokkreeff, Ministry of Foreign Affairs, Bezuidenhoutseweg 67, La Haye

Kornelis Poot, Chief Superintendent Engineer, Rederij Kennemerland B.V., Trawlerkade 28, IJmuiden

Thomas Johan Tienstra, Chairman, Foundation "Holland Fish", Secretariat, Weislag 3, Shertogenbosch

Pologne

Janusz Kaczurba, Deputy Minister, Ministry of Foreign Trade, ul. Wiejska 10, Varsovie

Wiktor Sielanko, President, Central Union of Work Co-operatives (CUWC), ul. Zurawia 47, 02-680 Varsovie

Józef Baj, Director-General for Fisheries, Ministry of Maritime Economy, ul. Hoża 20, 00-950 Varsovie

Hubert Morawski, Vice-President, Central Union of Work Co-operatives (CUWC), ul. Zurawia 47, 02-680 Varsovie

Seweryn Szczesny, President, National Board, Union of Fishery
Co-operatives (NBUFC), ul. Waszyngtona 34/36, Gdynia

Andrzej Ropelewski, General Director, Sea Fisheries Institute (SFI),
Al. Zjednoczenia 1, Gdynia

Zbigniew Stefan Karricki, Deputy Director, Sea Fisheries Institute
(SFI), A. Zjednoczenia 1, 81-354 Gdynia

Ireneusz Wrzesniewski, Vice-Director, International Co-operation
Department, Ministry of Maritime Economy, ul. Hoża 20, 00-950 Varsovie

Marek Waldemar Kulczyk, Senior Adviser, Department of International
Economic Organizations, Ministry of Foreign Trade, ul. Wiejska 10,
Varsovie

Czeslaw Stefaniak, Senior Adviser, International Relations Office,
Central Union of Work Co-operatives (CUWC), ul. Zurawia 47,
02-680 Varsovie

Ryszard Wojtal, Senior Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Al. I Armii
WP 23, Varsovie

Michal Rusiński, Chief Expert, Department of International Economic
Organizations, Ministry of Foreign Trade, ul. Wiejska 10, Varsovie

Kazimierz Multanowski, Expert, Ministry of Maritime Economy,
ul. Hoża 20, Varsovie

Lidia Kacalska, Senior Specialist, Ministry of Maritime Economy,
ul. Hoża 20, Varsovie

Stefan-Leszek Jaworski, Assistant Professor, Maritime Academy (UGM),
ul. Waly Chrobrego 1, 70-500 Szczecin

Zdzislaw Russek, Associate Professor, Sea Fisheries Institute (SFI),
Mickiewicza 55 M 49, 81-866 Sopot

Józef Krepa, Fisheries Marine Institute (SFI), Al. Zjednoczenia 1, Gdynia

Jan Szczerbowski, Managing Director, Institute of Inland Fishery,
Kortowo Bl. 5, Olsztyn

Zygmunt Kossakowski, Vice-President, National Union of Fishery
Co-operative, ul. Waszyngtona 34/36, Gdynia

Jerzy Latanowicz, Director-General, Deep-Sea Fishery and Fishing Service
Enterprise DALMOR, ul. Walki Młodych 10, Gdynia

Stanislaw Kasperek, Fishing Division Manager, Deep-Sea Fishing Company
GRYP, Pl. Batorego 4, Szczecin

Zbigniew Plasinski, Director, Deep-Sea Fishing and Service Enterprise
SZKUNER, ul. Portowa 1, 84-120 Wladyslawowo

Janina Nowak, Specialist, Association of Fishery Enterprises,
ul. Odrowaza 1, Szczecin

Jerzy B. Madziar, Senior Engineer, Maritime Structures Designing Office
PROJMORS, ul. Waly Piastowskie 24, 80-855 Gdansk

Tadeusz Pytkowski, General Director, Gdańsk Fish Processing Enterprise,
ul. Sienna Grobla 7, Gdańsk

Mirosław Krzyżewski, Puck Mechanical Works, ul. 10-Lutego 22A, Puck

Jan Rzeminiński, Chairman of the Board, Fish Processing and Sea Fishery
Co-operative RYBMOR, ul. Kopernika 2, Leba

Jan Rogowski, Chairman of the Board, Sea Fishery Co-operative GRYF,
ul. Dworcowa 7, Władysławowo

Jan Polakowski, President, Sea Fishery Co-operative WYZWOLENIE,
ul. Świbnińska 9, Gdańsk-Świbno

Marek Baranowski, Head, Fish Processing Plant SPRIPR CERTA,
ul. Heyki 27, Szczecin

Zbigniew Lenartowski, Area Sale Manager, METALCOOP Ltd.,
ul. Sandomierska 34, Gdańsk

Józef Kurpisz, President, Voivodship Union of Work Co-operatives,
ul. Grunwaldzka 26a/50, Gdańsk

Krzysztof Kotarski, Export Director, METALCOOP Ltd.,
ul. Sandomierska 34, 80-051 Gdańsk

Bogumila Szybińska-Pietrzak, Specialist, National Association of State
Fish Farms, ul. Wspólna 30, Varsovie

Krzysztof Banaszak, Sales Manager, Navimor Company Ltd.,
ul. Heweliusza 11, Gdańsk

Bogdan Janusz, Sales Manager, Navimor Company Ltd., ul. Heweliusza 11,
Gdańsk

Andrzej Młodkowski, Manager, Fishing Vessels Department, Centromor S.A.,
ul. Okopowa 7, Gdańsk

Sławomir Dabski, Senior Merchant, Centromor S.A., ul. Okopowa 7, Gdańsk

Stanisław Teodorowicz, Centromor S.A., ul. Okopowa 7, Gdansk

Stefan Jerzy Richert, Secretary of the Central Board, Association of
Marine Fishermen, ul. Sienkiewicza 38, Gdynia

Andrzej Podkowinski, Director, Rybex Company Ltd., ul. Odroważa 1,
71-420 Szczecin

Janusz Szczupak, Manager, Sea Fish Export Department, Rybex Company
Ltd., ul. Odroważa 1, 71-420 Szczecin

Witold Drozgowski, Head, Fishery and Fish Processing Co-operative CERTA,
ul. Hevki 27, Szczecin

Tadeusz Matuszek, Assistant Professor, Technical University of Gdańsk,
ul. Majakowskiego 11/12, 80-952 Gdańsk

Jan Bednarski, Chief Builder, Gdańsk Shipyard, ul. Doki 1, 80-863 Gdańsk

Józef Świniarski, Professor, Academy of Agriculture, ul. Królewicza
Kazimierza 3, Szczecin

Michał Domagała, Assistant Professor, Fish Economics, Faculty of Marine
Fisheries, Academy of Agriculture, Szczecin

Marek Szulc, Assistant Professor, Maritime Academy,
ul. Waly Chrobrego 1, Szczecin

République populaire démocratique de Corée

Gyong Hni Kim, Second Secretary, Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea, ul. Borowiecka 1A, Varsovie, Pologne

Pae Yong Hum, Second Secretary, Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea, ul. Borowiecka 1A, Varsovie, Pologne

République-Unie de Tanzanie

Harold Simon Mongi, Senior Fisheries Officer, Ministry of Lands, Natural
Resources and Tourism, P.O. Box 2462, Dar-es-Salaam

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Richard Wallace Beales, Fisheries Adviser, Overseas Development
Administration, Eland House, Room E749, Stag Place, Londres SW1E 5DH

Somalie

Mohamed Mumin Yusuf, Head, Project Preparation and Evaluation Section,
Ministry of Fisheries and Marine Resources, P.O. Box 438, Mogadishu

Sri Lanka

Aloy Wignall Fernando, Additional Secretary, Ministry of Fisheries,
Chairman, Fishery Harbours Corporation, Colombo 10

Thaïlande

Sriboon Vorrasri, Second Secretary, Royal Thai Embassy,
ul. Straroscinska 1, Varsovie, Pologne

Tunisie

Mohsen Hamza, Ingénieur général, Commissariat général à la pêche,
32, rue Alain Savary, Tunis

Turquie

Ismail Mert, Head of Department, Ministry of Agriculture, Forestry and Rural Affairs, General Directorate of Protection and Control, Akay Cad. Nu. 3, Bakanliklar, Ankara

Altan Acara, State Planning Organization (Dpt.), Bakanliklar, Ankara

Union des Républiques socialistes soviétiques

Pector Tammoja, Vice-Chairman, Estonian SSR Chamber of Commerce and Industry, Toomkooli 17, Tallin

Boris Graiver, Chief, Division of International Organizations, VNIRO, V. Krasnoselskaya Str. 17a, 107140 Moscou

Konstantin Miroshnikov, Vneshtekhnika, Starokonjushenny 6, 119034 Moscou

Yougoslavie

Nevenska Čučković, Researcher, Institute for Developing Countries, ul. 8 Maja 1945, BR. 82/II, Zagreb

Organismes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Philip S. Reynolds, Administrateur de projets (hors classe), Division des projets mondiaux et interrégionaux, United Nations Plaza, New York, Etats-Unis d'Amérique

Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies

Organisation internationale du Travail (OIT)

Théodore Braida, Fonctionnaire, Industries maritimes, CH-1211 Genève 22, Suisse

Organisations intergouvernementales

Comité économique et social des communautés européennes

Colin A. Hancock, Rapporteur pour la révision de l'organisation commune des marchés des produits de la pêche, 2, rue Ravenstein, 1000 Bruxelles, Belgique

Claude Laval, Responsable du secteur de l'agriculture et de la pêche, 2, rue Ravenstein, 1000 Bruxelles, Belgique

Commission des communautés européennes

Marie-Claude Saüt, Conseiller, Délégation de la Commission des communautés européennes auprès des organisations internationales, Hoyosgasse 5, A-1040 Vienne, Autriche

Organisation latino-américaine pour le développement des pêches (OLDEPESCA)

Juan José Cárdenas Ronco, Directeur Ejecutivo, Av. Aviación 2555-A,
Urb. San Borja, Apartado postal 10168, Lima, Pérou

Organisations non gouvernementales

Alliance coopérative internationale (ACI)

Boguslaw Sakowicz, Directeur des relations internationales, Union
centrale des coopératives de production ouvrière, ul. Zurawia 47,
02-680 Varsovie, Pologne

Union internationale de sciences et de technologies alimentaires (IUFOST)

Zdzislaw Sikorski, Professeur, Politechnika, 80-952 Gdańsk-Wrzeszcz,
Pologne

Confédération mondiale du Travail (WCL/CMT)

Florent Bleux, Secrétaire général adjoint, 33, rue de Trèves,
B-1040 Bruxelles, Belgique

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Documents thématiques

Question N° 1 : Amélioration et modernisation de bateaux
et engins de pêche en vue d'en accroître
la productivité et l'efficacité ID/WG.467/1

Question N° 2 : Amélioration de la chaîne de production
de poisson et augmentation de la valeur
ajoutée ID/WG.467/2

Documents de base

Rapport sur l'activité halieutique dans les pays en
développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine
et des Caraïbes ID/WG.467/3

Situation et perspectives des pêches dans le monde ID/WG.467/4

Documents d'information

Le secteur des pêches dans les pays d'Afrique IPCT.2

Rapport. Réunion régionale préparatoire pour
l'Afrique, en vue de la première
Consultation sur l'industrie de la pêche
Dakar (Sénégal), 16-19 septembre 1986 IPCT.3

Rapport. Réunion préparatoire mondiale à la
première Consultation pour l'industrie
de la pêche
Mexico (Mexique), 26-29 janvier 1987 IPCT.24

Les activités d'assistance technique de l'ONUDI
dans l'industrie de la pêche IPCT.25

The fisheries industry in selected Asian countries IPCT.26(SPEC.)

Questions qui pourraient être traitées lors de la
première Consultation sur l'industrie de la pêche IPCT.27(SPEC.)
et Corr.1

Informe Regional sobre la Industria Pesquera
en Latinoamerica UNIDO/PC.135

Rapport. Réunion préparatoire régionale pour
l'Amérique latine et les Caraïbes,
en vue de la première Consultation
sur l'industrie de la pêche
Lima (Pérou), 27-30 mai 1986 UNIDO/PC.148

UNIDO  **ONU DI**

SYSTEM OF CONSULTATIONS

SYSTEME DE CONSULTATIONS

SISTEMA DE CONSULTAS

Documentation Service

Service de documentation

Servicio de Documentación

Please, return to:

Prière de retourner à :

Sírvase devolver a :

UNIDO
Negotiations Branch
P.O. Box 300
A-1400 Vienna, Austria

ONU DI
Service des négociations
B.P. 300
A-1400 Vienne, Autriche

ONU DI
Subdivisión de Negociaciones
P.O. Box 300
A-1400 Viena, Austria

PLEASE PRINT VEUILLEZ ECRIRE EN LETTRES D'IMPRIMERIE SIRVASE ESCRIBIR EN LETRAS DE IMPRENTA

(1) Last name - Nom de famille - Apellido

(2) First name (and middle) - Prénom(s) - Nombres

(3) Mr./Ms. - M./Mme - Sr./Sra.

(4) Official position - Fonction officielle - Cargo oficial

(5) Name of organization in full - Nom de l'organisation en toutes lettres - Nombre completo de la organización

(6) Official address - Adresse officielle - Dirección oficial

(7) City and country - Ville et pays - Ciudad y país

(8) Telephone - Téléphone - Teléfono

(9) Telex

(10) If you wish to receive our documents, please indicate sectors of interest
Si vous souhaitez recevoir nos documents, veuillez indiquer les secteurs d'intérêt
En caso de que desee recibir nuestros documentos, sírvase indicar los sectores de interés para Ud.

COUNTRY / ORGANIZATION

